

Sujet : [INTERNET] à l'attention de Monsieur Amaury DECLUDT Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

De : _____, _____

Date : 14/02/2020 07:15

Pour : <pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Patrice CLARY

Place de la Mairie

04240 Saint Benoit

**A l'attention de Amaury DECLUDT
Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

Objet : Enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence,

résident à Saint Benoit 04240, terres de mes ancêtres depuis des siècles, j'ai pu formuler mon avis très défavorable au projet cité en référence, notamment sur la partie du projet consistant à transformer la carrière existante de St Benoit et Braux **en une installation de stockage de déchets dits inertes, déchets non valorisables** du bâtiment et de Travaux Publics dont la toxicité certaine au-dessus d'une rivière de première catégorie Le Coulomp crée de facto un risque écologique et sanitaire pour les populations et la faune locale y compris l'élevage ovin et bovin de cette localité.

Conformément à la Loi, la procédure d'enquête publique est en cours, et nonobstant les conclusions qui vous seront transmises par Monsieur Robert DANIEL Commissaire Enquêteur, je vous invite bien évidemment à lire les avis négatifs et argumentés de la population à l'adresse : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Autorisations-et-Avis/Listes-des-communes-par-ordre-alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-S#benoit>

En tant que professionnel de l'Environnement dans des ICPE (cf mes références ci-dessous) j'ai alerté sur le risque de catastrophe écologique et sanitaire à court, moyen et long terme d'une **installation de stockage de 1,6 millions de tonnes de déchets** sur la commune de Saint Benoit et de Braux sur une période de 30 ans.

J'ai la certitude que les avis formulés par le Commissaire Enquêteur montreront qu'à évidence le site retenu ne possède aucune des caractéristiques géologiques indispensables à un projet de stockage de déchets vu le risque de pollution d'une rivière et de contamination irréversible de celle-ci et du risque sanitaire induit par le fait que cette eau sert à l'alimentation en eau potable de ce village et aux agriculteurs ovins et bovins.

Néanmoins, si d'aventure un tel projet de décharge venait à voir le jour, ce serait l'occasion de diffuser la totalité du dossier à l'ensemble des filières scientifiques, des filières de l'Enseignement

liées à la protection de l'Environnement et des Risques et Nuisances Technologiques comme une étude de cas préoccupante et discutable pour tout doctorant ou ingénieur.

Je ne doute pas que ce dossier de décharge s'il était accepté ne devienne une référence documentaire dans le domaine universitaire national et européen, comme un exemple la négation de l'utilité de toutes les filières de formation des cadres de l'Environnement, des Sciences de l'Environnement et de l'Ecologie plus particulièrement, et puisse être de nature à impacter notablement et négativement la politique actuelle de notre Président sur la protection de l'Environnement...

J'ose formuler ainsi que ce projet de transfert de déchets du département des Alpes Maritimes sur une petite commune de 140 habitants située à l'extrême sud-est du département des Alpes de Haute Provence ne soit une insulte à notre Département et ne laisse transparaître ou faire penser à ce que nous, habitants d'un petit village alpin, sans défense, ne soyons considérés par certains comme cela était le cas au 18^{ème} siècle sous le qualificatif de "Crétins des Alpes".

Bien évidemment, nous ne sommes pas des crétins et soyez certain que ce dossier complet et ses conclusions seront largement distribuées à l'ensemble des acteurs étatiques et filières universitaires liés de près ou de loin au respect des dispositions nationales et européennes sur l'écologie et la protection de l'Environnement.

Je ne doute pas un instant que vous ne soyez extrêmement attentif à ce dossier, ni que votre cursus dont j'ai pris connaissance, ne vous incite à la plus grande prudence sur une décision qui générerait certainement un doute légitime sur les actions affichées de nos politiques environnementales.

je vous souhaite une lecture attentive de ce dossier et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, l'assurance de ma sincère considération.

Patrice CLARY

profil disponible sur LinkedIn

Diplôme Universitaire de Technologie en HSE 1982 Faculté des Sciences de Luminy
Ingénieur Prévention HSE et Risques Industriels
Ancien Responsable Santé-Sécurité des Centres d'incinération de Déchets Industriels Spéciaux de SOLAMAT – MEREX des usines de Fos et Rognac (SARP / VEOLIA)
Ancien Responsable Sûreté-Sécurité de l'aciérie ASCOMETAL à Fos sur Mer
Consultant indépendant pour VEOLIA EAU pour ses stations d'épuration et d'eau potable France entière